



Lettre du comité local
DES DROITS DE L'ENFANT
N° 12 - mars 2019



« Personne ne met
ses enfants dans
un bateau à moins que
l'eau ne soit plus sûre
que la terre... »

Shire WARSAN, poétesse Somalienne

Édito

« Je suis tellement habitué à souffrir que ça me semble normal maintenant »

Cette phrase, terrible, prononcée par un jeune migrant kenyan, est issue du rapport de l'Unicef « A Right to be Heard: Listening to children and young people on the move » (Le droit d'être entendus : à l'écoute des enfants et des jeunes déplacés), qui fournit un aperçu alarmant des difficultés et des privations subies par les jeunes réfugiés et migrants durant leur périple à la recherche de sécurité et d'une vie meilleure.

Un enfant déplacé risque cinq fois plus de ne pas aller à l'école qu'un autre enfant, des barrières juridiques les empêchent de bénéficier des mêmes services que les enfants originaires du pays d'accueil, sans compter le racisme dont ils sont victimes.

Dans le monde entier, près de 50 millions d'enfants ont été déracinés, dont 28 millions d'entre eux chassés de chez eux par des conflits dont ils ne sont aucunement responsables, et des millions d'autres poussés à migrer dans l'espoir de trouver une vie meilleure, plus sûre. Souvent traumatisés par les conflits et la violence qu'ils fuient, ils sont confrontés à d'autres dangers, dont les risques de noyade lors des traversées, la traite des êtres humains, l'enlèvement, le viol et même le meurtre.

En France, des femmes avec des bébés et des enfants risquent la mort dans le froid des montagnes enneigées des Alpes.

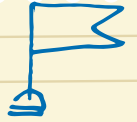
En France, de jeunes enfants, des nourrissons, ou des adolescents peuvent être privés de liberté, surveillés par des policiers, enfermés derrière un grillage dans des prisons qui ne disent pas leur nom, pendant 90 jours...

Le gouvernement doit abroger d'urgence ce dispositif honteux, et mettre les moyens nécessaires pour protéger les enfants déracinés et défendre leurs droits.

Delphine Fenasse

Conseillère municipale déléguée
à l'Activité périscolaire

Qu'est-ce qu'un enfant migrant, réfugié, déplacé ou non accompagné ?



Un enfant **migrant** est un enfant qui a quitté son lieu habituel d'habitation pour traverser la frontière de son pays. Le terme *migrant* ne définit ni le statut juridique de la personne, ni si le mouvement a été volontaire ou non, ni les raisons du départ, ni la durée du séjour.

Un enfant **réfugié** est un enfant qui se trouve hors du pays dont il a la nationalité et qui ne peut pas ou ne veut pas y retourner, par peur d'être persécuté en raison de son appartenance à un groupe social ou ethnique, de sa religion, de sa nationalité ou de ses opinions politiques et peut prouver cette persécution. Le terme *réfugié* s'applique à la fois aux personnes qui ont pu acquérir le statut juridique de réfugié et à celles dont le statut n'a pas été formellement reconnu.

Un enfant **déplacé** est un enfant qui a été obligé de fuir et d'abandonner son

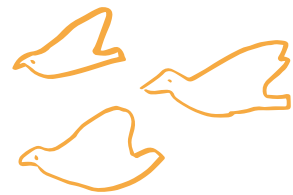
lieu de résidence, pour se protéger d'un conflit armé, de situations de violence, de violations de droits humains ou des effets d'une catastrophe naturelle, tout en restant à l'intérieur des frontières de son pays.

On parle aussi de **mineurs non accompagnés**. Ce sont des enfants âgés de moins de 18 ans qui ont été séparés de leurs parents et d'autres proches membres de leur famille et qui ne sont pas pris en charge par un adulte investi de cette responsabilité.

En France, contrairement à d'autres pays, un adolescent isolé étranger est avant tout considéré comme un enfant en danger et bénéficie donc d'un accès aux services de la Protection de l'enfance. Dans d'autres pays européens, ces adolescents sont considérés comme étrangers avant d'être pris en charge au titre de leur minorité.

source: unicef

Et en France, y a-t-il des enfants migrants et réfugiés ?



Les flux de réfugiés et migrants tentant de rejoindre l'Europe sont les plus importants depuis 1945. Les enfants et les familles sont au premier plan de cette crise. Beaucoup d'enfants voyagent avec leurs familles mais **nombre d'entre eux sont seuls**.

La grande majorité arrive en France suite à un parcours douloureux, dont des agressions, et les risques de violences et d'exploitation continuent à leur arrivée. Par rapport à d'autres pays européens, peu de mineurs demandent l'asile en France, l'information sur leurs droits n'étant pas diffusée suffisamment. Par ailleurs, des centaines de mineurs dans le Calaisis errent en

recherche de solutions, des centaines d'autres sont systématiquement refoulés à la frontière franco-italienne.

En France métropolitaine, l'UNICEF estime entre 10000 et 15000 le nombre de mineurs non accompagnés.

L'UNICEF promeut une mise à l'abri inconditionnelle des mineurs non accompagnés. Cette dernière doit permettre une étude des dangers et des besoins, un bilan de santé immédiat, et déboucher sur une orientation vers les dispositifs de protection de l'enfance, un accompagnement dans la procédure de réunification familiale à l'étranger et/ou une demande d'asile en France.

source: unicef

Du côté de la Médiathèque

À l'Espace Jeunesse de la médiathèque, vous trouverez de nombreux livres sur le sujet des enfants déplacés. Voici un de nos titres préférés sur ce sujet qui intéresse beaucoup les enfants.

Partir, Au-delà des frontières,

Francesca SANNA, Gallimard Jeunesse.

À partir de 6 ans

Francesca SANNA, l'auteure-illustratrice de ce beau livre, a fait la rencontre de deux jeunes filles dans un centre pour réfugiés en Italie. Touchée par leurs témoignages, elle a eu envie de nous faire partager au plus près les émotions de ceux qui doivent un jour tout quitter pour une destination incertaine. Dans cet album, c'est la voix d'une petite fille errant avec sa mère et son frère, qui

nous guide. De la douceur du quotidien à l'errance que l'on devine pleine de dangers, les questions de l'enfant nous emportent sur le chemin de l'exil. Avancant, fuyant d'une page à l'autre, on lit ce récit d'une traite, espérant que ces enfants et leur mère trouvent enfin un endroit où vivre en paix.



Les voyages forment la jeunesse ?

Avec 28 millions d'enfants déplacés dans leur pays ou dans d'autres pays, suite à des conflits et des violences. Avec 20 millions d'enfants déplacés dans leur pays ou dans d'autre pays pour fuir la misère, la famine, le changement climatique, les dictatures. Parmi eux 300 000 sont non accompagnés d'adultes, dont 8 000 à 10 000 en France. Fin 2016 début 2018 les enfants arrivés en Italie étaient 92 % non accompagnés. Si les chiffres marquent les esprits des observateurs, ce n'est rien par rapport à ce que subissent ces enfants. Accompagnés ou pas, le voyage par lui-même est long, extrêmement dur, ils souffrent de la faim, de la soif, cela pouvant se terminer par l'esclavage ou la mort par noyade.

Avec leur famille ils subissent dans certains pays la xénophobie* des populations. Pour les enfants isolés en plus ils font l'objet de violences physiques et sexuelles, la prostitution, la drogue, l'exploitation, l'embrigadement forcé dans des groupes armés ou mafieux. Pour ceux qui atteindront le bout du périple que leur réservent les Etats qui devraient les accueillirent dignement comme des enfants et des êtres humains qu'ils sont. Ils finiront soit derrière des barreaux, dans des bidonvilles ou deviendront des invisibles errant dans nos grandes villes. Que fait la société ? C'est-à-dire nous les adultes, hormis certaines associations, ONG, institutions comme l'Unicef, qui peuvent compter

sur des bénévoles qui ont l'intelligence du cœur. Majoritairement lors de la parution dans les médias de la mort d'un enfant ils s'en émeuvent, cela dure une semaine quinze jours et puis plus rien. Que deviendront ces enfants une fois adultes ? Leur enfance, leur vie est volée et sûrement saccagée, détruite. Certain trouverons le chemin de la résilience**, mais pour les autres le voyage formera et donnera quels adultes ? Hélas tous les voyages ne forment pas la jeunesse !

Pascal DEFER
Représentant de l'UNICEF sur la Ville

* Hostilité à ce qui est étranger

** Capacité à vivre, à se développer, en surmontant les chocs traumatiques et l'adversité

Portraits d'enfants

Extraits de textes tirés du reportage photographique effectué à Calais par la photographe Laurence GEAL entre février et mai 2016 pour l'UNICEF « Enfants non accompagnés dans le Nord de la France ».

LYAD

est originaire du Golan. Il est arrivé à Calais il y a environ 6 mois. Il est seul, ses parents sont réfugiés au Liban. Des syriens originaires eux aussi du Golan, s'occupent de lui. Un oncle attendrait Lyad en Angleterre et l'enfant cherche donc à passer. Depuis, il semblerait que son frère aîné, perdu un temps lors du périple, ait lui aussi rejoint Calais. Février 2016.

MIRZAL

16 ans, Afghan,

est arrivé seul à Calais il y a 4 mois. Ses parents sont restés en Afghanistan. Il semble en permanence accompagné d'un adulte afghan « qui s'occupe de lui ». Ils partagent la même cabane. Février 2016.

NUJEEN MUSTAFA

Elle a reçu très peu d'instruction en Syrie, mais a appris l'anglais toute seule en regardant les séries américaines à la télévision. En 2014, la ville de Kobané, où elle habitait, s'est trouvée au cœur de violents combats entre le groupe Etat islamique et les forces kurdes, soutenues par les Etats-Unis. La famille Mustafa a dû alors fuir vers la Turquie puis vers l'Europe, en Allemagne où ils sont aujourd'hui installés. À 16 ans, elle a fui les bombardements d'Alep et traversé l'Europe en fauteuil roulant.

Nujeen: l'incroyable périple,
Christian LAMB co-auteur
de *Moi, Malala*.



Évaluation du test de minorité

Un test osseux, dont la fiabilité a été plusieurs fois remise en cause, est pratiqué pour évaluer l'âge de ces adolescents.

La présomption de minorité se fonde d'abord sur un entretien, conduit soit par l'administration soit par des associations ayant une délégation de service public, explique Daniel Senovilla Hernandez. « Ses papiers d'identité, quand il en a, ne sont pas toujours pris en compte. L'apparence du jeune – est-ce qu'il est de grande taille, est-ce qu'il est pubère? –, sa façon de s'exprimer, permettent de donner une première appréciation, qui n'a pas de valeur juridique définitive. »

CNRS le journal, 07.07.2015,
par Laure Cailloce
Mis à jour le 03.05.2016

Les souffrances psychiques des enfants déplacés

D'après l'association « Médecins du Monde » et le Centre Primo Levi, beaucoup d'enfants déplacés, du fait des violences qu'ils ont connues, dans leur pays d'origine, au cours de leur parcours migratoire ou dans le pays où ils arrivent, souffrent de troubles psychiques se traduisant par les syndromes psychotraumatiques suivants :

- 1- **La reviviscence** est un syndrome qui, souvent à l'occasion d'un bruit ou d'une image, ramène l'enfant à revivre un évènement traumatique. La reviviscence se traduit notamment par des flash-back douloureux ou des cauchemars répétitifs.
- 2- **L'évitement** consiste pour l'enfant à éviter tout ce qui peut rappeler l'évènement ou la sensation traumatique. Aussi, l'évitement peut entraîner un repli sur soi, un isolement, une indifférence aux autres du fait

d'un désinvestissement des relations interpersonnelles. Une anesthésie de la pensée ou des troubles de la mémoire peuvent aussi relever du syndrome de l'évitement.

- 3- **L'hyperactivité neuro-végétative** désigne un état d'hypervigilance, d'alerte et de contrôle qui se manifeste par des sursauts au moindre bruit, des insomnies ou des réveils nocturnes, une hypersensibilité ou de l'irritabilité, des colères explosives, des troubles de l'attention ou de la concentration.

- 4- **La dissociation** conduit à une perte de conscience de l'environnement réel et à la dépersonnalisation.

Ces troubles psychiques représentent des réelles souffrances de l'enfant et doivent être pris en charge, sous peine de s'installer durablement.

Brigitte HEIMROTH